



Demande d'installation de douche sur le lieux de travail

Par niavelys

Bonjour,

Je vous expose mon problème; je suis opérateur hydrocureur (CC eau service et assainissements 2147) dans une société de débouchage de canalisation, je suis donc régulièrement au contact de matières fécale et travail régulièrement au dessus des égout et reçois des projection sur moi.

Pour des raison d'hygiène j'ai demandé a mon patron l'installation de douche au dépôt de l'entreprise pour pouvoir me laver a la fin de ma journée de travail et aller chercher mon fils a la sortie des écoles sans être porteur de germes ou de truc pas très propre...

Seulement voila, mon patron me répond que mon métier ne fait pas parti de la liste des métiers insalubre selon l'arrêté du 23/07/1947.

Je trouve étonnant que vu l'insalubrité de mon travail, mon patron ne soit pas contraint d'installer de douche et je ne sais pas comment lui faire entendre mon sentiment de mal-être qui résulte de cette situation.

qu'est ce que je pourrais lui répondre ?

je vous remercie par avance,

Cordialement,